

# COMITÉ DE VIGILANCE

**POUR LE MAINTIEN DES SERVICES PUBLICS DE PROXIMITÉ LURE LUXEUIL**

Association loi 1<sup>er</sup> juillet 1901 – SIRET 503 578 213 000 12 / W 70 1000 725

Siège social : Hôtel de ville 2 rue de la Font 70200 Lure

**Local et Adresse Postale : 1 rue Jean Moulin 70200 Lure**

**09 67 04 55 15 ; [comvig70@gmail.com](mailto:comvig70@gmail.com) ; Président : [michel.antony@wanadoo.fr](mailto:michel.antony@wanadoo.fr)**

Permanences : lundi-vendredi 13h30-17h30

mardi mercredi jeudi 8h - 12 h



## COMPTE-RENDU CONSEIL D'ADMINISTRATION VENDREDI 6 JANVIER 2017

ADNET Daniel	Excusé
ANTONY Michel	Présent
CHAUVEZ Benoît	Excusé
DARTEVELLE Bernard	Présent
DENEUX Gérard	Excusé
GRANDVOINET Fanny	Excusée
HEYMES René	Excusé
LAMBOLEY Rémy	Excusé
LAMBOLEY Alain	Présent
KABONGO Cécile	Excusée
MATHIOLY Lucienne	Excusée
MEUNIER Raymond	Excusé
MUNIER Jean-Paul	Excusé
PINGUÉ Danièle	Présent
RAMDANI Mohamed	Excusé
REYEN Bernadette	Présente
SIMONIN Antoine	Excusé
TOURNADRE Patrick	Présent
VERNEAU Céline	Présente
VERNERIE Jean	Présent
VON ALLMEN Wilfrid	Présent
ZANETTI Jean Pierre	Excusé
ZOUGGARI Hamid	Excusé

Représentants Ville de Lure :  
Stéphane FRECHARD = Excusé  
Jérôme LAROCHE = Excusé

Membre invité :  
METTETAL Denis : Excusé

Ce CA a été convoqué un peu dans l'urgence afin de répondre à deux courriers importants reçu en début d'année auxquels il convenait de répondre sans trop tarder et prévoir une réunion spécifique, plus quelques autres informations.

### 1/ LETTRE DU MAIRE DE LUXEUIL LES BAINS :

Nous avons eu copie de cette lettre du maire envoyée au directeur du GHT de Vesoul concernant des menaces de réduction de service à l'hôpital de Luxeuil. Le maire exprimait aussi son souhait de nous entendre sur ce sujet (défense de l'hôpital) mais aussi sur les fermetures de collèges décidés par le CD70.

Il a été décidé de lui répondre. Vous trouverez ci-joint en annexe la lettre transmise par le président M. Antony le 07/01/2017.

ATTENTION : Cette lettre ne peut être diffusée en dehors du CA pour l'instant.

## **2/ RÉPONSE À UNE LETTRE DU CD70**

Cette lettre concerne la mise en œuvre de la loi NOTRe et plus particulièrement le SDAASAP = Schéma d'amélioration de l'accessibilité des services au public.

En annexe vous trouverez la lettre du Comité envoyée au président du CD70 le 07/01/2017.

## **3/ RENCONTRE AVEC LE SOUS-PRÉFET DE LURE :**

Une demande de rencontre avec le sous-préfet sera faite par le président du Comité en début de semaine prochaine notamment pour évoquer 3 questions sensibles : la nouvelle « prison », la ligne 4 Paris-Mulhouse et les problèmes de désertification sanitaire sur Lure.

## **4/ PROCHAINE RÉUNION DU CA**

**Vendredi 27 janvier 2017 18 h au local**

Nous pourrons ainsi avoir un compte-rendu à chaud par René et Benoit du 1<sup>er</sup> CTS qui se sera tenu le matin même. Nous aborderons aussi la préparation de l'AG.

## **5/ AG de l'AMPB Vesoul le 28 janvier à 14h en Mairie**

Lure le 07/01/2017 Cordialement  
P. Tournadre

## ANNEXES

### 1/ LETTRE AU MAIRE DE LUXEUIL

**COMITÉ DE VIGILANCE POUR LE MAINTIEN DES SERVICES  
PUBLICS DE PROXIMITÉ de LURE et de LUXEUIL**  
Association régie par loi du 1<sup>er</sup> Juillet 1901 - SIRET 503 578 213

Membre de la **Coordination nationale des Comités de Défense des Hôpitaux  
et Maternité de Proximité.**

Membre de la **Convergence nationale des Collectifs de Défense et de  
Développement des Services publics.**



Siège social : Hôtel de Ville – 02 rue de la Font - 70200 LURE

Local et adresse postale : 1 rue Jean Moulin - 70200 LURE

Secrétariat : lundi, vendredi après midi & mardi, jeudi et mercredi matin

Tel. 09.67.04.55.15 - [cn.sec@orange.fr](mailto:cn.sec@orange.fr) & [comvig70@gmail.com](mailto:comvig70@gmail.com)

Président : Michel ANTONY - 3 rue Labarbe - 70200 MAGNY VERNOIS – (France)  
☎ et 📠 03.84.62.91.65 - 06.63.82.28.24 - [Michel.Antony@wanadoo.fr](mailto:Michel.Antony@wanadoo.fr)

À Monsieur le Maire de Luxeuil

Bonjour

Nous avons bien reçu fin décembre votre lettre datée du 15 novembre 2016 au directeur du GHI70, ainsi que la carte du 12/12 l'accompagnant.

Sur le propos tenu dans la carte, il est facile de répondre que le Comité de Vigilance a été au premier plan de la dénonciation de la position du CD70 quant à la fermeture des collèges, tant sur les principes, sur le fond que pour chaque cas. Nos textes, nos courriels avec des centaines de sympathisants, notre débat en Assemblée générale où malheureusement la ville de Luxeuil n'était pas représentée, en témoignent. Nous vous avons d'ailleurs ré-adressés les communiqués, ils ont sans doute été mal lus par vos services, car il n'y a pas eu à notre connaissance sur ces dossiers de positions plus tranchées que celle du Comité de Vigilance, ce qui nous vaut d'ailleurs un superbe silence honteux de la part de tous les membres du CD 70 depuis. Nous avons remis en cause le sérieux des élus qui ont des positionnements à géométrie variable en ce qui concerne les services publics de proximité. Certains les défendent localement et acceptent que leur formation politique les détruisent au niveau national, certains défendent l'un avec des arguments qu'ils réfutent sur tel autre, certains évoluent (défense d'une maternité aujourd'hui après avoir validé la disparition d'une autre)... Cette cacophonie est incompréhensible et indigne de notre démocratie et de la défense et de l'amélioration résolue des services publics de proximité, principaux garants à nos yeux du maintien de la cohésion d'une société solidaire et égalitaire dans l'accès aux droits.

Quant à la lettre sur le site hospitalier de Luxeuil nous vous rappelons que nous le défendons depuis les menaces de regroupement-fusion des années 1990, que nous avons tenu un référendum en 2004 dans tout le secteur sous-vosgien (une quarantaine de localités dans votre périmètre), que nous avons manifesté à Luxeuil pour la défense de ses urgences (désormais tristement réduites en accueil partiel de soins non programmés), et que nous avons tout fait pour que lors de notre bataille sur les Smur on ne prenne pas à un site ce qu'on attribuerait à un autre. Nous avons heureusement été entendus. Lors des fermetures partielles estivales sur Luxeuil, notre lettre ouverte a eu un beau retentissement.

Bref on ne peut qu'approuver votre démarche qui vise à maintenir des sites hospitaliers de qualité, pour nous autant à Luxeuil qu'à Lure, et que notre offre de soins ne peut pas être régie seulement en fonction des carences en personnels et des choix «austéritaires» concernant la santé. Aujourd'hui alors que tout le monde (y compris directeur du GHI et ARS) reconnaît le bien fondé du maintien de nos deux sites qui permet à Vesoul ne pas être trop saturé, toute restriction serait dommageable pour l'ensemble du GHI et surtout pour les justes demandes et les légitimes besoins de nos populations. Comme vous nous n'accepterons plus aucune coupe et nous resterons avec «une extrême vigilance» - vous voyez bien qu'on se rejoint au moins sur les termes ;-) - attentifs aux évolutions programmées, notamment pour les urgences qui sont le cœur du métier et la garantie du maintien d'un site de qualité et encore (quoiqu'insuffisamment) attractif.

Nous espérons que vous aurez un jour la rigueur et la cohérence d'admettre (ce que les autorités reconnaissent ainsi que la plupart des spécialistes de la question et les associations d'élus) avec nous que la refonte du numéris clausus et la limitation de la liberté d'installation, avec une répartition équitable des professionnels tant dans les structures que dans les territoires, est la principale réponse efficace pour contrer nos déserts médicaux en accroissement.

Nous sommes évidemment à votre disposition pour une rencontre.

Bien cordialement

Lure le 06/01/2017

Pour le CA du Comité de Vigilance, son président Michel ANTONY

## 2/ LETTRE AU CD 70

**COMITÉ DE VIGILANCE POUR LE MAINTIEN DES SERVICES  
PUBLICS DE PROXIMITÉ de LURE et de LUXEUIL**  
Association régie par loi du 1<sup>er</sup> Juillet 1901 - SIRET 503 578 213

Membre de la **Coordination nationale des Comités de Défense des Hôpitaux  
et Maternité de Proximité.**

Membre de la **Convergence nationale des Collectifs de Défense et de  
Développement des Services publics.**



Siège social : Hôtel de Ville – 02 rue de la Font - 70200 LURE

Local et adresse postale : 1 rue Jean Moulin - 70200 LURE

Secrétariat : lundi, vendredi après midi & mardi, jeudi et mercredi matin

Tel. 09.67.04.55.15 - [cn.sec@orange.fr](mailto:cn.sec@orange.fr) & [comvig70@gmail.com](mailto:comvig70@gmail.com)

Président : Michel ANTONY - 3 rue Labarbe - 70200 MAGNY VERNOIS – (France)

☎ et 📠 03.84.62.91.65 - 06.63.82.28.24 - [Michel.Antony@wanadoo.fr](mailto:Michel.Antony@wanadoo.fr)

À Monsieur le président du Conseil départemental 70

Monsieur,

Nous vous remercions pour l'envoi de votre premier numéro du journal du SDAASAP.

Sur l'application de la loi NOTRe et sur les **services publics** (formule que nous préférons à celle de service au public pour des raisons autant politiques qu'économiques), notre Comité est engagé en Haute Saône et en Franche Comté depuis les années 1980. Un engagement qui a une envergure nationale évidente puisque nous sommes membres de deux associations nationales spécialisées dans ce domaine :

- la Coordination la Coordination Nationale des comités de défense des hôpitaux et maternités de proximité, dont le siège est toujours à Lure et que nous avons cofondée.

- la Convergence des collectifs de défense et de développement des services publics.

Les notions de maillage, d'égalité territoriale et d'aménagement solidaire du territoire, de service de proximité, de subsidiarité... font partie des thèmes essentiels que nous défendons, avec la mise en avant constante du **service public** comme meilleur moyen de remédier aux difficultés, aux inégalités sociales et/ou économiques subies par un grand nombre de nos concitoyens.

Nous attendons évidemment

- des informations complémentaires sur la mise en place du dispositif
- une rencontre ou des rencontres (et pas seulement comme «entretien de cadrage»)
- l'offre de participation à des réunions ou «groupes» de travail

...

Trop souvent les initiatives concernant les services publics et au public sont prises «par en haut» et de manière administrative, sans un vrai respect d'une démocratie engageant plus directement les acteurs concernés : pour nous prioritairement les usagers dont les besoins dûment établis doivent être la base de toute action, mais également les personnels des services concernés (et sur les MSaP il y a vraiment de quoi dire et peut être s'inquiéter) et les élus locaux.

Bien cordialement

Lure le 06/01/2017

Pour le CA du Comité de Vigilance, son président Michel ANTONY